



Préavis municipal n° 06/2025
Création d'un droit distinct et permanent (DDP) sur une portion de la parcelle 1020 en faveur des Services Industriels de Lussery-Villars SA (SILV SA)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Préambule

Le présent préavis a pour objet la création d'un droit distinct et permanent (DDP) d'une durée de 100 ans sur une portion de la parcelle 1020 appartenant à la commune de Lussery-Villars en faveur de la SILV SA pour la pose d'une batterie de stockage et de ses accessoires, liés à l'exploitation du réseau électrique de la futur Communauté Electrique Locale (CEL).

Une large étude comprenant différentes parcelles communales a été effectuée afin de définir la parcelle qui convient le mieux à l'installation d'une batterie de 1 MW et de ses accessoires.

Le site retenu est intéressant, en fonction de son emplacement hors zone résidentiel, se situant sur une parcelle d'utilité publique appartenant à la Commune, proche de futurs installations photovoltaïques et d'une connexion au réseau électrique de la Romande Energie ne demandant pas d'importants travaux.

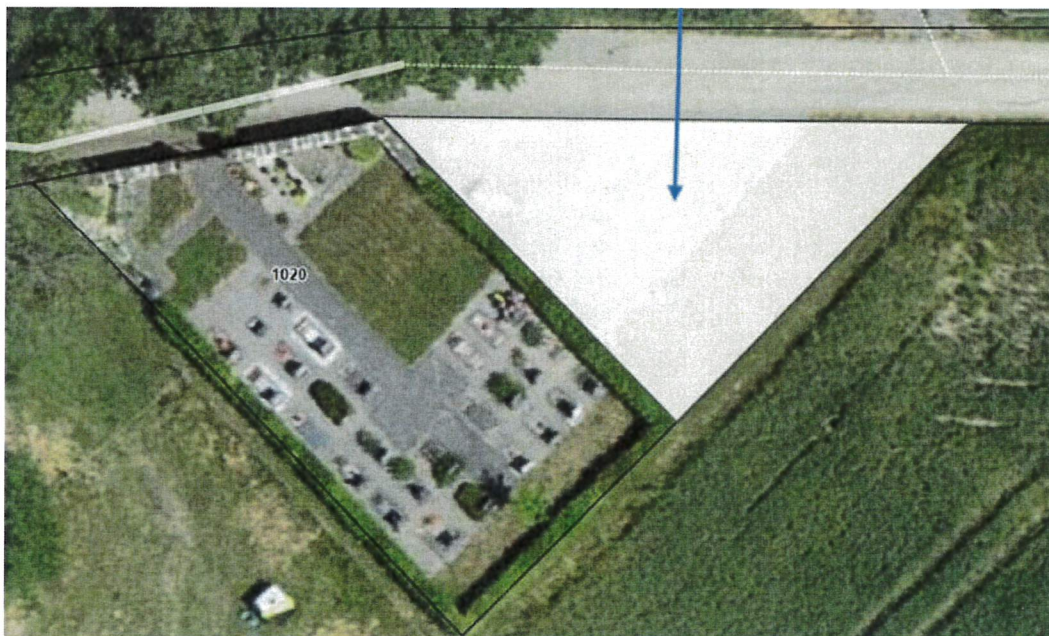


Fig1. Vue satellite de la parcelle 1020, avec la zone en blanc marquée d'une flèche bleu qui représente la partie concernée par le fractionnement pour créer le DDP

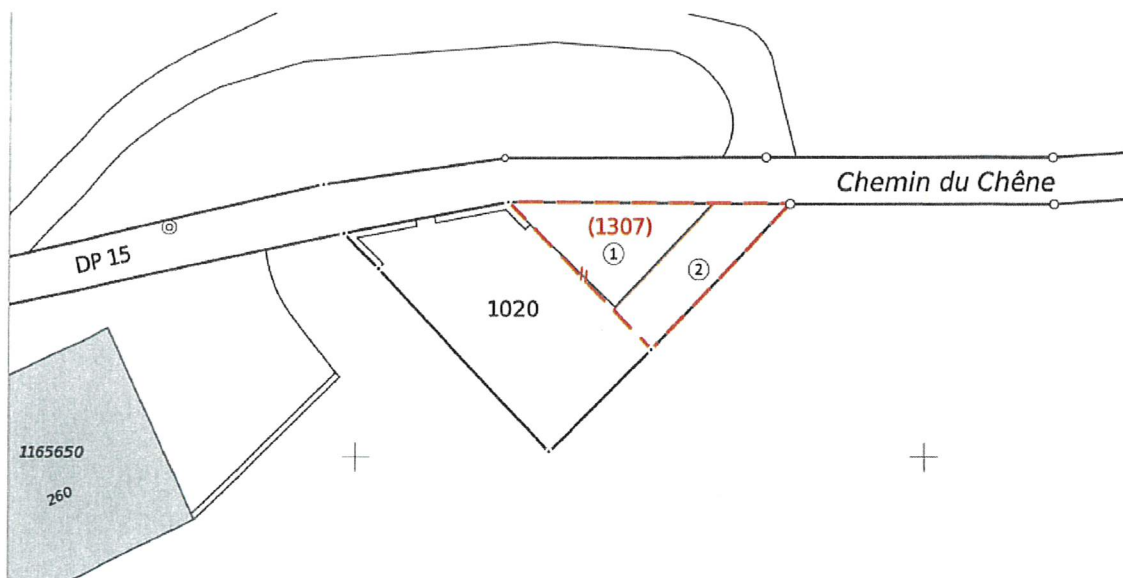


Fig. 2 Plan issu du relevé sur place du bureau Alpha-Geo avec le numéro provisoire (1307) de la nouvelle parcelle.

Pour une meilleure compréhension veuillez trouver, ci-dessous, le tableau de mutation provisoire issu du plan

District : Gros-de-Vaud

Commune : Lussery-Villars

Tableau de mutation n°

Dossier technique : 5487-055

Nouvelle description des parcelles

Feuille de plan	Parcelle	Propriétaire	Nom local <i>et adresse des bâtiments</i>	Genre <i>et désign. des bât.</i>	Vient de la parcelle	N° ad hoc	Surfaces		Observations
							subdivision	par genre totale	
1	2	3	4	5	6	7	8 m ²	9 m ²	10
104	1020	Lussery-Villars la Commune	Au Chêne	Accès, place privée		1		84	
				Jardin			271		
				Jardin		2	73	344	
								428	
104	(1307)		Au Chêne	Accès, place privée		1		(84)	
				Jardin				(73)	
								(157)	

Intégration visuel et utilisation des places de parcs

Il sera fait mention dans la convention entre la commune et SILV SA qu'une attention particulière devra être apportée à l'intégration visuel des infrastructures sur cette parcelle et de la mise à disposition de places de parcs pour les visiteurs du cimetière.

Durée

La proposition est de constituer un droit de superficie pour une durée de 100 ans à compter de son inscription au Registre foncier.

Redevance en faveur de la Commune

Au vu que la mise à disposition de cette parcelle se fait dans le cadre d'un projet soutenu et porté par ses citoyens dans son ensemble, nous ne voyons pas l'intérêt de demander une redevance à la SILV SA

CONCLUSIONS

En conséquence, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE LUSSERY-VILLARS

- **vu** le préavis municipal No 06/2025 ;
- **ouï** le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- **considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. Autoriser la Municipalité à octroyer un droit de superficie (DDP) d'environ 157 m2 en faveur de SILV SA, Rte de Cossonay 23, 1307 Lussery-Villars sur la parcelle communale n°1020, pour une durée de 100 ans.
2. De concéder ce droit sans redevance annuel.
3. D'autoriser la Municipalité à signer tous les actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 10 novembre 2025.

MUNICIPALITE DE LUSSERY-VILLARS

Le Syndic



Y. Stutzmann



La Secrétaire



A.-C. Baud

Préavis déposé devant le Conseil général le 9 décembre 2025.